

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 95456

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la mise en place du cinquième plan de lutte contre le VIH-sida et les infections sexuellement transmissibles. De nombreuses voix s'accordent pour proposer la fusion des CDAG et CIDDIST. Elle lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le regroupement des consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et des centres d'information, de dépistage de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) a été annoncé en 2008 et en 2009 par Mme Roselyne Bachelot-Narquin alors ministre en charge de la santé, comme étant une des priorités à mettre en oeuvre dans le cadre du plan de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) 2010-2014. En effet la création d'une nouvelle structure à partir de la fusion des deux types de consultations doit conduire à en accroître la visibilité, l'efficience et en faciliter le fonctionnement tant administratif que médical. À ce titre l'Inspection générale des affaires sociales a formulé des recommandations dans un rapport sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la recentralisation de la lutte contre les IST publié en août 2010. C'est sur ces recommandations que pourra s'appuyer la réflexion d'un groupe de travail, que va organiser prochainement la Direction générale de la santé, qui portera sur la révision de la cartographie d'implantation des structures de dépistage anonyme et gratuit ; la proposition d'un processus de financement simplifié ; la redéfinition des missions et le cahier des charges du dépistage anonyme et gratuit du VIH et des IST ; l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques ; l'organisation de la remontée et de l'exploitation des données d'activité du nouveau dispositif ; la définition des formations nécessaires aux professionnels intervenant dans ces structures ; la réflexion sur la communication sur le nouveau cadre d'exercice de ce dispositif.

Données clés

Auteur: Mme Marie-Line Reynaud

Circonscription: Charente (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95456

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé Ministère attributaire : Santé

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 avril 2011

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13293

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3717